

## Commission parlementaire sur le projet de loi n° 20 : les usagers réclament un meilleur accès aux médecins

**Montréal, 23 février 2015** – Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU), le principal porte-parole des usagers du réseau québécois de la santé et des services sociaux, dévoile son mémoire destiné à la commission parlementaire sur le projet de loi n° 20 visant l'accès aux services de médecine familiale et spécialisée.

« De nombreuses études remettent en cause la performance du système de santé et des services sociaux du Québec, notamment en matière d'accessibilité aux soins et aux services », explique M. Pierre Blain, directeur général du RPCU. « Les nombreuses réformes qui se sont succédé n'ont pas apporté les fruits escomptés. À l'heure où une réforme majeure est en marche, les usagers réclament tout simplement un meilleur accès aux médecins. »

Le mémoire du RPCU porte essentiellement sur la prise en charge des usagers par le réseau et sur les meilleurs moyens à mettre en œuvre pour y arriver. En ce sens, pour le RPCU, le nouvel encadrement proposé pour les médecins est raisonnable. Bien naïvement, les usagers estiment que les personnes qui travaillent méritent un revenu justifié mais qu'elles doivent répondre aux attentes signifiées, que ces personnes soient des employés ou des professionnels autonomes. C'est dans la nature de toute entente contractuelle.

Tout en rappelant que le projet de loi n° 20 ne précise pas le nombre minimal de patients qui sera exigé aux médecins, dans son mémoire, le RPCU a tenu à commenter certains des chiffres qui circulent à propos de leur charge de travail. En faisant l'hypothèse qu'un médecin travaille 45 semaines par année, à raison de 18 heures par semaine (3 jours) en cabinet privé, et de 12 heures en activités médicales particulières (2 jours), il pourrait accueillir en moyenne 1 740 patients par année dans son cabinet.

« Le calcul est naïf, mais il dit tout. Si nos 8 500 médecins omnipraticiens accueilleraient chacun 1 740 patients, ils pourraient desservir près de deux fois la population du Québec. Pourtant, 25 % d'entre nous ne peuvent avoir accès à un médecin. Comment cela se fait-il? À notre avis, il s'agit avant tout d'un problème d'encadrement du travail des médecins », rapporte M. Blain.

Devant tout le brouhaha actuel, le RPCU déplore que l'intérêt premier de l'utilisateur semble avoir été oublié. Le RPCU invite donc les parties concernées à entreprendre des pourparlers sérieux et sereins pour concrétiser l'esprit de l'article 3.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, à savoir que la raison d'être des services de santé et des services sociaux est la personne qui les requiert.

« Les 8 000 000 d'utilisateurs du réseau de la santé et des services sociaux doivent être au cœur des préoccupations des décideurs, des acteurs et des intervenants du réseau. L'intérêt de l'utilisateur doit guider toutes les décisions et toutes les actions », conclut M. Claude Ménard, président du RPCU.

*Suite page suivante...*

## **À propos du RPCU**

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) défend les droits des usagers et est le porte-parole des 600 comités des usagers et de résidents des établissements de santé et de services sociaux du Québec. La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau de la santé et des services sociaux. 86 % des comités des usagers et de résidents du Québec sont membres du RPCU. Le RPCU défend également les droits des personnes âgées et des jeunes.

– 30 –

**Renseignements :** RPCU, 514 966-0279